



INTRODUCTION

Il arrive que la vie fasse de nous des Aidants, souvent petit à petit et sans prévenir. Vous consacrez donc du temps à une Personne Âgée en perte d'autonomie.

Peut-être avez-vous conscience d'être un Aidant, et que vous vous sentez parfois un peu seul face aux difficultés propres à cet engagement avec l'autre ?

Vous avez des questions auxquelles vous ne savez pas répondre, des situations qui vous posent problème dans vos rapports avec la personne aidée ?

C'est pourquoi, le CLIC Métropole Nord-Ouest a souhaité concevoir le « **Guide de l'accompagnant** » destiné à tous les Aidants proches qui consacrent du temps à une Personne Âgée en perte d'autonomie.

À partir de thèmes variés, de réflexions et d'exemples concrets, ce document tente de répondre aux questions que vous vous posez et de vous donner des conseils pour gérer au mieux les difficultés que vous pourriez rencontrer.

Il apporte également des informations pratiques et des conseils utiles sur les droits de l'Aidant et de son proche dépendant.

Le but étant d'améliorer la relation Aidant/Aidé.

Soucieux de répondre au mieux à vos attentes, Le CLIC Métropole Nord - Ouest a réalisé ce guide dans le cadre sa commission de travail thématique « Aide aux Aidants » composée de professionnels et de représentants des usagers.

Bonne lecture !

Marie-Gérard MAILLIET

Présidente de l'association
CLIC Métropole Nord-Ouest

Olivier MILOWSKI

Directeur de l'association
CLIC Métropole Nord-Ouest



| | |
|---------------------|---|
| LA MADELEINE |  |
| LAMBERSART |  |
| LOMPRET |  |
| MARQUETTE-LEZ-LILLE |  |
| PÉRENCHIES |  |
| QUESNOY-SUR-DEÛLE |  |
| SAINT-ANDRÉ |  |
| VERLINGHEM |  |
| WAMBRECHIES |  |

SOMMAIRE

1 **Qu'est-ce qu'un Aidant proche ?**

- Questionnaire
- Description/Définition de l'Aidant
- Constat de la situation actuelle
- Les difficultés rencontrées
- Les besoins exprimés

2 **De la difficulté d'être Aidant au quotidien...**

3 **Aidants-Aidés : des conseils pour mieux vivre ensemble**

4 **Droit et aides concernant les Aidants**

Conclusion



1

Qu'est-ce qu'un Aidant proche ?

QU'EST-CE QU'UN AIDANT PROCHE ?

QUESTIONNAIRE

Voici un questionnaire qui devrait vous aider à répondre à la question : **Suis-je un Aidant ? Vous trouverez les résultats page suivante.**

Vous avez dans votre entourage une Personne Âgée qui perd petit à petit son autonomie et dont vous vous occupez (conjoint, parent, ami, voisin, etc.). Pour chaque affirmation énoncée, cochez la case « **oui** » ou la case « **non** » si cela correspond ou pas à une réalité pour vous. Ensuite comptabilisez vos réponses...

- | | | | |
|-----------|---|------------------------------|------------------------------|
| 1 | Je vis avec cette personne | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 2 | Je viens la voir régulièrement | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3 | Je prends du temps pour l'écouter, je connais son histoire, sa vie, sa famille... | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 4 | Je prends du temps pour l'aider dans ses démarches et papiers administratifs | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 5 | Je planifie pour elle les rendez-vous des différents intervenants : médecin, kiné, infirmière, aide soignante, etc. | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 6 | Je l'aide dans ses déplacements (conduites) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 7 | Je fais ses courses | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 8 | Elle peut me joindre facilement. Mon numéro de téléphone figure parmi les premiers de sa liste | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 9 | Je lui prépare régulièrement tout ou partie de ses repas | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 10 | Je l'aide régulièrement/quotidiennement pour sa toilette, pour s'habiller | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 11 | Il/elle me considère comme la « personne de confiance* » | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

(* **La personne de confiance** est librement choisie par la Personne Âgée dans son entourage, et son nom est en principe notifié par écrit. Elle a toute confiance en celle-ci pour l'accompagner dans la prise de décisions, tout au long des soins (si hospitalisation). Elle peut, si la Personne Âgée en fait la demande, assister aux entretiens médicaux et l'aider à formuler ses souhaits.

Vos réponses :

L'interprétation des résultats de ce questionnaire est simple : dès lors que vous avez coché un minimum de 2 « **Oui** », vous êtes un **Aidant**. Plus le nombre de « **Oui** » est important et plus votre investissement personnel est grand.

Au-delà de 6 « **Oui** » on peut considérer que vous êtes un **Aidant très impliqué...**

Il conviendra alors de rester vigilant car l'épuisement physique et la fatigue morale sont les principales conséquences négatives associées au rôle de l'Aidant.

DÉFINITION DE L'AIDANT PROCHE

L'Aidant proche est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une Personne Âgée dépendante ou une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne.

Cette aide régulière est permanente ou non. Elle peut prendre différentes formes comme le « nursing » (*), les soins, l'accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, les démarches administratives, la coordination, la vigilance, le soutien psychologique, les activités domestiques... Votre activité d'Aidant peut se dérouler au domicile du proche que vous aidez ou à votre domicile si vous l'accueillez.

(* *Nursing : soins d'hygiène et de confort (aide à la toilette et au change...)*

CONSTAT DE LA SITUATION ACTUELLE

On peut estimer aujourd'hui qu'au moins deux millions de personnes en France sont l'Aidant principal d'une personne proche ayant besoin d'aide, ces Aidants sont majoritairement des femmes.

Les aidants restent principalement des membres de la famille. On estime que 80 à 90 % de l'aide est assurée de manière informelle par des proches non-professionnels, qui sont, le plus souvent dans le cercle familial resserré : conjoint, ascendants, ou descendants.

Les aides apportées à la personne, quel que soit son âge, varient selon la situation du handicap.

L'accompagnement par les aidants familiaux va de l'assistance à l'incitation à faire ... pour que la personne ait une vie qui lui convienne.

L'aide au quotidien peut représenter plus de 6 heures par jour pour plus des deux tiers des conjoints. Cela se traduit par une absence de temps libre pour près de la moitié d'entre eux.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Habitué à apporter une aide à un membre de leur entourage en situation difficile, les Aidants familiaux pensent rarement à demander de l'aide pour eux-mêmes.

C'est le paradoxe de l'aide aux Aidants.

Certains mettent même en péril leur état de santé, ce qui compromet la qualité de l'aide apportée et leur capacité à aider sur la durée.

Tous gagnent à être soutenus dans leur lourde tâche afin de pouvoir la mener au mieux.

LES BESOINS EXPRIMÉS

Les Aidants proches attendent une reconnaissance de leur place et de leur rôle pour être en mesure d'apporter leur aide dans les meilleures conditions possibles.

Les Aidants non-professionnels exigent des mesures adaptées pour :

- Conserver une vie personnelle.
- Maintenir, s'ils le souhaitent, une activité professionnelle.
- Préserver leur santé morale et physique.

Les besoins exprimés sont souvent les suivants :

■ Comprendre et être compris :

• *Besoin de soutien psychologique :*

La lourdeur de la charge de l'Aidant entraîne parfois la nécessité d'un soutien psychologique. L'Aidant doit avoir le libre choix du mode de soutien.

• *Besoin d'information :*

Tout Aidant doit pouvoir identifier des sources d'information (pouvoirs publics et associations) et y avoir accès (CLIC, CCAS, Point Info Famille, CIDFF...).

• *Besoin de formation :*

Les Aidants familiaux doivent pouvoir exprimer leurs besoins individualisés en formation et bénéficier d'une formation adaptée sur tous les aspects de l'accompagnement.

Cette formation doit être prise en charge financièrement et évoluer en fonction de la pathologie et des modifications de l'état de la personne aidée.

QU'EST-CE QU'UN AIDANT PROCHE ?

■ Être soulagé :

L'Aidant doit pouvoir être remplacé de trois façons :

• *Suppléance* :

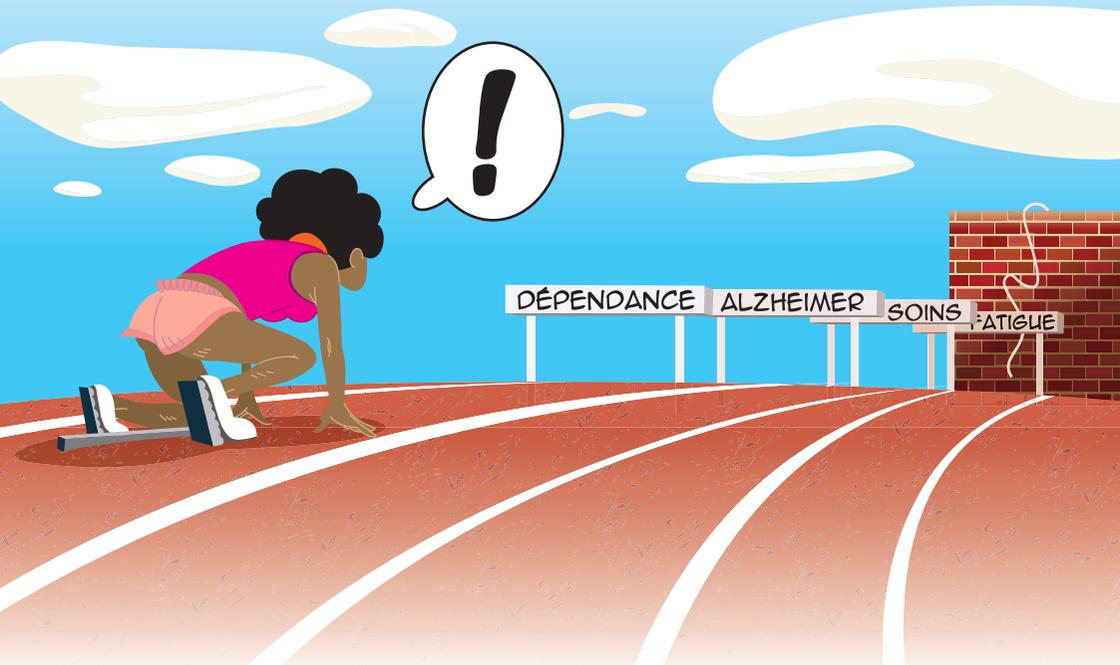
Pour préserver sa vie personnelle et/ou familiale au quotidien (temps pour les autres enfants, période de formation ...).

• *Besoin de répit* :

Bénéficiaire de temps de pause (accueil de jour, accueil temporaire, remplacement au domicile, séjours en famille dans des centres adaptés, séjour-vacances de la personne aidée, familles d'accueil...).

• *Renfort ponctuel* :

Pour apporter des réponses aux situations de crise ou d'urgence (accident, maladie, hospitalisation, deuil, événement inopiné ...).



2

De la difficulté d'être Aidant au quotidien...

ILS/ELLES L'ONT DIT

Au quotidien, l'Aidant, avec la personne aidée, passe par des étapes, vit parfois des moments difficiles à assumer. Si chaque relation Aidant/Aidé est différente, il y a souvent des points communs :

Ils sont Aidants proches, ou témoins de situations délicates dans leur entourage... et ils/elles témoignent :

“

« Ma mère est incapable de faire appel à quelqu'un d'extérieur pour l'aider à soigner mon père. Elle cherche à tout faire, au péril de sa propre santé... »

« Mon frère, qui s'occupe de notre mère se plaint : "C'est toujours sur moi que ça tombe, on compte toujours sur moi". »

« Depuis que mon mari est malade, je n'ai plus une minute à moi... »

« Mes enfants ne veulent pas comprendre la gravité de l'état psychique de leur père, lequel parvient à sauver l'apparence lorsqu'ils sont présents... »

« Ma tante martyrise ses enfants. C'est une "Tatie Danièle". Elle refuse toute proposition d'aide en dehors des membres de sa famille, critique tout et tout le monde, met en échec toute tentative de relais par un Aidant professionnel... »

”

“

« C'est dur lorsque ma mère est agressive, ou encore lorsqu'elle joue sur le registre du chantage affectif. »

« Ma nièce a un comportement ambigu avec sa mère, ma sœur en l'occurrence. Elle s'en occupe beaucoup depuis qu'elle est dépendante, mais en parallèle j'ai l'impression qu'elle profite de sa vulnérabilité, qu'elle se venge peut-être... ma sœur était parfois très sévère. »

« Mon père est très diminué physiquement et on vient d'apprendre que ma mère souffrait d'un trouble Alzheimer. Qui s'occupera de qui ? Où est l'Aidant ? »

« Ma mère materne mon père à l'excès. C'est comme s'il y avait une dépendance inversée. Elle a besoin finalement de se sentir indispensable, et elle sous-estime ses capacités. »

« Je culpabilise. J'ai l'impression de ne jamais en faire assez pour ma mère aujourd'hui dépendante. »

« Comment pourrais-je prendre un jour la décision de lui trouver une place dans un établissement si sa maladie continue à évoluer ainsi ? »

”

« Comment
vivre sa fin de vie ? »



« Je suis épuisée. Je n'en peux plus. Depuis quelques jours je ne ferme plus l'œil de la nuit, pensant à chaque instant qu'elle pourrait se lever et tomber. »

« Je ne le reconnais plus. »

« Elle ne veut pas d'aide ménagère. Elle prétend se débrouiller seule, mais l'entretien de sa maison est négligé. Ça se voit ! »

« Ma mère refuse qu'on installe un lit médicalisé dans son salon ... »

« Je me demande s'il ne serait pas plus facile d'être l'Aidant de mon père que de ma mère. Question de différences hommes-femmes, Mars-Vénus ? »

« Ma mère est dans le déni de la maladie de mon père. Elle dit : "il n'est pas malade, il vieillit c'est tout !" »



« Il dit qu'il a fait sa toilette, mais le gant de toilette posé sur le lavabo est étonnamment sec... »



3

Aidants-Aidés :
des conseils pour mieux
vivre ensemble

Huit conseils pour mieux vivre ensemble :

■ Réfléchir sur son implication

La décision d'aider un proche ne doit pas être prise à la légère, et il est important de vous interroger sur les raisons qui motivent votre décision.

Les questions suivantes peuvent peut-être vous guider pour résoudre un éventuel dilemme :

- Comment votre implication va-t-elle affecter votre quotidien et votre vie de famille ?
- Quels sont les éléments à aborder avec votre famille et avec la personne que vous allez accompagner ?
- Qu'allez-vous assurer vous-même ?
- Pourrez-vous compter sur quelqu'un pour vous remplacer pendant vos absences éventuelles ou vos vacances ?
- Cette responsabilité peut-elle être conciliable avec votre emploi du temps ?
- Quelles sont les personnes de confiance sur lesquelles vous pourrez vous appuyer ?

Il est également important de ne pas surestimer vos capacités physiques, psychologiques, émotionnelles, à court terme et à long terme et de rester vigilant.

Cela vous permettra de réajuster votre implication personnelle.

Dans tous les cas, n'hésitez surtout pas à en parler autour de vous, pour vous aider à prendre votre décision.

■ Prendre soin de soi

Il est important de prendre soin de soi. La fatigue psychologique et physique, l'irritabilité, voire la colère et l'agressivité, peuvent être des « sonnettes » d'alarme. C'est alors le moment de se reposer et de se faire relayer par d'autres, au moins momentanément.

■ S'accorder des temps de pause et de répit

Aider une Personne Âgée dépendante est une activité prenante et épuisante physiquement et psychologiquement. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.

Famille, ami(e)s, voisin(e)s, accueils de jour, voire hébergements temporaires, sont autant de solutions de relais et de répit qui s'offrent à vous pour vous reposer.

Ne culpabilisez surtout pas car, après ces moments de pause et de répit, vous serez bien plus disponible et détendu(e), ce qui est important pour le proche que vous aidez et la relation d'aide.

■ Partager ses difficultés

Il est important de parler des difficultés que l'on peut rencontrer au fur et à mesure. S'il n'est pas possible de parler à son entourage proche, il sera possible de participer à des réunions d'information et d'échanges, ou à des groupes de paroles avec d'autres Aidants familiaux.

Vous partagerez ainsi vos expériences respectives, et vous verrez que d'autres réagissent comme vous dans des situations identiques.

Vous pourrez dans tous les cas peut-être trouver une solution concrète face à une difficulté, d'autres l'ayant déjà connue et surmontée.

■ Dialoguer avec son proche

Des tensions et des incompréhensions peuvent parfois apparaître de part et d'autre, le dialogue est donc indispensable. N'hésitez pas à vous parler, à dire ce que vous ressentez, ce qui vous préoccupe... Le dialogue sera toujours préférable au « non-dit ».

■ Rester à l'écoute de l'autre

En expliquant, en écoutant et en demandant l'avis de la personne aidée, vous respecterez son autonomie et l'encouragerez dans ses capacités préservées.

■ Aider à préserver son autonomie

Être Aidant consiste notamment à aider son proche à rester autonome le plus longtemps possible. Il faut donc l'encourager à exécuter tous les gestes et activités qu'il est encore capable de faire (même si c'est avec difficulté et même si cela prend plus de temps que si vous le faisiez à sa place).

Par ailleurs, la personne aidée doit décider elle-même, autant qu'elle le peut, du type d'aide dont elle souhaite bénéficier ou non. Toutefois, dans cette décision, il importe que soit également pris en compte ce que vous êtes en mesure de faire ainsi que vos limites. Il faut également veiller à ne pas infantiliser la personne dépendante et rester conscient de ses possibilités, ce qui demande parfois de faire le deuil d'une certaine image de ce qu'a été auparavant celui ou celle que vous aidez.

■ S'adapter à la maladie et à l'handicap

Dans le cas de certaines maladies (la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés par exemple) ou handicaps, il est important de bien en connaître les symptômes psychiques et physiques, afin de pouvoir s'adapter au jour le jour aux capacités de la personne aidée. Il ne faudra pas hésiter par exemple à poser toutes les questions qui vous semblent indispensables au médecin généraliste.

S'INFORMER

S'ORGANISER

SE PRÉSERVER

SE PROTÉGER

PRENDRE EN COMPTE
SES ÉMOTIONS

VALORISER SON
EXPÉRIENCE

CONCILIER AIDE
ET TRAVAIL



4

Droit et aides concernant les Aidants

Voici quelques recommandations afin de pouvoir accéder aux droits et aux aides qui peuvent vous être accordés.

S'INFORMER

- Sur les structures qui peuvent vous conseiller et vous accompagner (Centre Local d'Information et de Coordination, Centre Communal d'Action Sociale, Point Info Famille, CIDFF...).
- Sur vos droits et ceux de votre proche (Congé de Solidarité Familial, Congé de Soutien Familial, Allocation Personnalisée d'Autonomie...).
- Sur les prestations et les aides dont vous et votre proche pouvez bénéficier, leurs modalités d'attribution (Allocation Personnalisée d'Autonomie, aides financières pour l'aide à domicile et l'adaptation du logement...).
- Sur les démarches à entreprendre et les organismes à contacter.

S'ORGANISER

Pour gagner du temps (établir un journal de bord et le respecter, en sachant s'adapter aux exigences de la situation et en acceptant l'imprévu).
Pour mieux répartir les tâches (solliciter l'aide de vos proches et des professionnels).

CONCILIER AIDE ET TRAVAIL

En aménageant les horaires de travail (les dispositions du code du travail permettent de demander à l'employeur des horaires de travail adaptés, propres à faciliter la prise en charge du proche handicapé ou dépendant. Cette disposition ne remet cependant nullement en cause la durée hebdomadaire de votre temps de travail).
En sollicitant le Congé de Solidarité Familiale et/ou le Congé de Soutien Familial.

En s'accordant du répit (des solutions de répit existent comme les services d'accueil de jour, de téléalarme, de portage de repas et l'hébergement temporaire...).

PRENDRE EN COMPTE SES ÉMOTIONS

- En échangeant et en partageant ses émotions (groupes de paroles mis en place par des associations, spécialistes de l'écoute : psychologue, psychothérapeute, psychiatre, CMP...).
- En allant au-devant des autres.
- En acceptant l'aide des proches.
- En conservant une vie sociale.

PRÉSERVER SA SANTÉ

- En se préoccupant de son état de santé (faire le point sur son état de santé).
- En apprenant à gérer son stress.
- En sachant quand se faire aider.
- En pensant aussi à soi.

SE PROTÉGER

Lorsqu'une personne ne semble plus faire face à ses obligations quotidiennes et qu'elle se met en difficulté, voire en danger, son entourage ressent naturellement le besoin de lui venir en aide. De nombreuses questions se posent alors autour de l'opportunité d'intervenir, de la forme de cette intervention, des démarches à accomplir et de leurs conséquences.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, la loi du 5 mars 2007 a rénové un dispositif légal vieux de 40 ans.

Le législateur a souhaité affirmer bien plus clairement quelques principes forts : la vulnérabilité connaît différentes causes qui n'appellent pas les mêmes réponses ; il convient de distinguer l'altération des facultés personnelles et les difficultés sociales et économiques et donc de tracer une ligne de partage entre les mesures de protection juridique et les systèmes d'accompagnement social.

Les personnes protégées sont des citoyens à part entière, avec leur dignité, leur espace vital de liberté et leur marge d'autonomie.

Toute restriction à la liberté d'agir et de décider par soi-même est justifiée et proportionnée aux besoins de la personne.

La protection juridique peut porter aussi bien sur la personne elle-même que sur ses biens.

La protection est avant tout une affaire de famille, la loi privilégie donc le recours aux proches pour exercer les mesures.

VALORISER SON EXPÉRIENCE

- En accordant du temps aux autres par le bénévolat (voir l'offre associative).
- En valorisant votre expérience d'Aidant sur le plan professionnel (formations diplômantes dans l'accompagnement de la perte d'autonomie, accessibles notamment par la Validation des Acquis de l'Expérience).

CONCLUSION

L'aide aux Aidants proches est donc devenu indispensable au soutien à domicile des Personnes Âgées en perte d'autonomie.

Le vieillissement programmé de la population impliquera nécessairement une augmentation du nombre de Personne Âgées dépendantes. Dans ce contexte, les familles vont devoir, de fait, s'impliquer et jouer un rôle central. Pour que ces familles ne s'épuisent pas inutilement, des structures d'aide sont indispensables.

C'est pourquoi, les solutions de répit se développent afin de soulager les Aidants familiaux et leur permettre de trouver un second souffle.

Un soutien psychologique est aussi souvent nécessaire. D'autant que la souffrance psychologique de l'Aidant et son isolement peuvent être un facteur de risque de maltraitance pour la personne aidée.

Pour compléter votre information, le CLIC Métropole Nord-Ouest a également élaboré un guide « pratique » en gérontologie qu'il réactualise constamment.

Ce document vous permettra de mieux cibler les structures ou services qui pourraient correspondre à vos besoins. Il vous permettra également de mieux appréhender le rôle et les missions du CLIC.

Nous tenons particulièrement à remercier le Conseil Général du Nord, la CRAM Nord Picardie, la MSA du Nord, le SIVOM Alliance Nord-Ouest et la commune de La Madeleine (principaux financeurs du CLIC) sans qui la réalisation de ce document n'aurait pu être possible.

Toute l'équipe du CLIC Métropole Nord-Ouest se tient dans tous les cas à votre entière disposition pour vous apporter écoute, aide et conseil...

Marie-Gérard MAILLIET

Présidente de l'association
CLIC Métropole Nord-Ouest

Olivier MILOWSKI

Directeur de l'association
CLIC Métropole Nord-Ouest

CONCLUSION

À noter que le CLIC Métropole Nord a réalisé d'autres guides qui peuvent également vous être utiles :



Le Guide des services à la personne



Le Guide de bonne conduite de l'aide à domicile



Le Guide de l'entrée en institution intitulé « La Nouvelle Maison »



Le Guide « pratique » en gériatrie

LE CLIC : TOUTES LES RÉPONSES EN UN SEUL LIEU

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un lieu d'accueil, de proximité et d'écoute qui met à disposition de multiples services et aides. Il facilite l'accès de tous à l'information et organise des moments privilégiés de discussion et de réflexion.

En concertation avec les professionnels et l'entourage, cette structure propose également un accompagnement individualisé et un suivi de chaque situation.

LES MISSIONS DU CLIC MÉTROPOLÉ NORD-OUEST

Les missions du CLIC Métropole Nord-Ouest sont les suivantes :

- Informer les Personnes Âgées, leur entourage et les professionnels du territoire.
- Orienter la personne dans un dispositif d'offre de prestations.
- Évaluer les besoins, en tenant compte des désirs, des préférences et de l'environnement de la personne.
- Mettre en place un projet d'accompagnement, en lien avec les acteurs de terrain.
- Assurer le suivi et l'adaptation de ce projet.
- Apporter une réponse aux aidants et contribuer à une mission d'observation et de mise en évidence des besoins du territoire.

CONCRÈTEMENT

L'équipe du CLIC est à votre service du Lundi au Vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Une permanence téléphonique est également assurée aux heures d'ouverture (répondeur en dehors des heures d'ouverture).

Les services du CLIC sont gratuits et accessibles à tous sans considération de revenus, ni de critères de santé ou de dépendance.

**Le CLIC Métropole Nord-Ouest vous accueille
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h.**

Une permanence téléphonique
est également assurée aux heures d'ouverture
(répondeur en dehors des heures d'ouverture).

Les services du CLIC sont gratuits et accessibles à tous
sans considération de revenus, ni de critères de santé
ou de dépendance.

Contact

CLIC Métropole Nord-Ouest
100, rue du Général Leclerc
59350 Saint-André

Tél. 03.20.51.60.83

E-mail :

clicmetropolenordouest@orange.fr

Site Internet :

www.clicmetropolenordouest.fr



Textes de Nathalie Mathis, « ALIXCOM » et Olivier Milowski, « CLIC Métropole Nord-Ouest »

Une équipe à votre service :

Olivier MILOWSKI, Directeur

Karine MARICAU, Coordinatrice Gériatologique

Marie-Claire VANDERHAEGEN, Assistante de Coordination